



J'ai prêté 11000 euros mais la personne ne reponds pas

Par **flame210**, le **05/02/2014 à 12:25**

J'ai prêté 11000 mille euros à une amie llya 4 ans de ça entre-temps je suis partie à l'étrange on c'était mis d'accord pour commencer que cette personne ma remboursé 100 euros par mois, une seule fois cette somme ma été versée puis plus rien la personne fait la tombe. À savoir le transfere, c'est fait de compte à compte j'ai une lettre de ma banque indiquée la somme qui a été transfere plus un mail parlant vaguement de la somme prêté que dois-je faire, j'ai une chance de reprendre mon argent.
bien à vous

Par **JEAN S**, le **05/02/2014 à 12:28**

Avez vous une reconnaissance de dette? Oui il est temps d'agir, non alors aucune preuve, la personne peut dire que ce fut un don

Par **flame210**, le **05/02/2014 à 12:35**

Non aucune reconnaissance de dette

Par **flame210**, le **05/02/2014 à 12:38**

la personne reconnais la dette dans le mail

Par **domat**, le **05/02/2014 à 13:13**

bjr,
commencez par envoyer à votre amie par LRAR une mise en demeure de vous rembourser en indiquant votre intention de saisir le TGI pour obtenir le remboursement en cas de refus. mais avec un simple mail et sans reconnaissance de dette, les chances de récupérer votre argent devant un tribunal sont minces.

cdt

Par **flame210**, le **05/02/2014** à **13:33**

si j'ai bien compris le fait que mes virements de 100 euros et le mail reconnaissant la dette ne suffisait pas comme départ, c'est fini? j'ai perdu mon argent

Par **domat**, le **05/02/2014** à **14:06**

bjr,
un seul versement de 100 € ne prouve pas une dette de 11000 €. vous indiquez vous même que le mail parle vaguement de la somme prêtée et un mail ne peut servir de preuve que si l'identité de l'expéditeur et celle du destinataire sont incontestables (signature électronique) ce qui n'est pas souvent le cas.
cdt

Par **cupcake57000**, le **05/02/2014** à **17:41**

Bonjour / bonsoir ;

Il y a peu de chance de récupérer cet argent sans la reconnaissance de dette .
Mais si le transféré est fait de compte à compte , votre banquier ne vous a-t-il pas prévenu de faire cette reconnaissance ?

Bonne chance à vous .

Par **flame210**, le **05/02/2014** à **18:06**

non car je l'ai fait via le site web par contre j'ai une lettre de mon banquier indiquant le montant du transfert et le motif de la transaction

Par **cupcake57000**, le **05/02/2014** à **18:11**

Alors adressez-vous à une association de consommateurs , avec tous les éléments (courriers , ect ...) , il y a des associations de consommateurs gratuites du genre CLCV , cherchez la votre la plus proche de chez vous sur internet .

Il y a peut-être une chance .

Bonne chance .

Par **flame210**, le **05/02/2014** à **18:21**

je vous remerci et vous tiens au courant
bien à vous